

Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles

Sociétés de cour en Europe, XVI^e-XIX^e siècle - *European
Court Societies, 16th to 19th Centuries*
Articles et études | 2013

La salle des gardes dans les résidences royales françaises

The guards' room in French royal residences

Marina Viallon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crcv/12083>
ISSN : 1958-9271

Éditeur

Centre de recherche du château de Versailles

Référence électronique

Marina Viallon, « La salle des gardes dans les résidences royales françaises », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], Articles et études, mis en ligne le 15 janvier 2013, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crcv/12083>

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Marina Viallon / 2013 / CRCV

La salle des gardes dans les résidences royales françaises

The guards' room in French royal residences

Marina Viallon

NOTE DE L'ÉDITEUR

Cet article est issu d'un mémoire d'étude (1^{re} année de 2^e cycle) de l'école du Louvre, réalisé sous la direction de Raphaël Masson et Monique Chatenet dans le cadre du groupe de recherche « Versailles » de l'école du Louvre en partenariat avec le Centre de recherche du château de Versailles (session 2010-2011).

- 1 Dans l'imaginaire collectif, la salle des gardes d'un château évoque la salle d'un roi médiéval, remplie d'armes et de soldats. Le terme « salle des gardes » est pourtant récent, puisqu'on ne le rencontre pas avant la première moitié du XVII^e siècle. Jusqu'au XVI^e siècle au moins, la première pièce du logis royal dans laquelle on pénètre après l'escalier est la « salle », vaste pièce polyvalente qui pouvait accueillir, entre autres, des gardes. L'évolution de cette pièce fut progressive, et nous serions bien en peine d'en donner une chronologie précise. Son apparition remonte au règne d'Henri II (regn. 1547-1559), qui, avec le château du Louvre, fit réaliser les premiers agrandissements de l'appartement royal avec la création de l'antichambre sur le modèle italien¹. C'est dans la seconde moitié du XVI^e siècle que cette salle, par l'usage d'abord, puis par le nom, devint le lieu ordinaire de service des gardes du corps du roi.
- 2 Cette pièce, en dépit d'un mobilier et d'un décor souvent modestes, était pourtant loin d'être un lieu insignifiant pour celui qui évoluait à la cour. L'ignorance ou l'incompréhension des usages que l'on en faisait conduisent malheureusement souvent à son évincement dans les études sur les résidences royales, alors que, paradoxalement, la

salle et les gardes sont souvent évoqués dans le quotidien de la Cour sous l'Ancien Régime.

Usages de la salle des gardes

Les gardes du roi : organisation, statuts et fonctions

³ À partir du règne de Louis XIV, les gardes du corps font partie de la Maison militaire du roi, expression désignant les unités militaires placées sous le commandement direct du souverain. Elle est divisée en deux grands ensembles : la « garde du dehors » (les gendarmes, les chevau-légers, les régiments des gardes françaises et suisses, les mousquetaires et enfin les cent gentilshommes au bec- de-corbin) et « la garde du dedans² ». Cette dernière, qui nous intéresse plus particulièrement ici, comprend, à partir du règne de Louis XIV (et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime), les quatre compagnies des gardes du corps, les cent-suisses, les gardes de la prévôté de l'hôtel (ou hoquetons) et les gardes de la porte (ces deux dernières unités n'utilisant pas la salle des gardes seront exclues de notre étude). Les gardes du corps, unités de cavalerie, sont divisés en trois compagnies françaises et une écossaise. Dans la compagnie écossaise, la plus ancienne et la plus prestigieuse, vingt-cinq hommes ont le statut d'archers du corps, appelés par la suite « gardes de la manche ». Ceux-ci, servant par deux (six aux cérémonies extraordinaires) et armés de leur pertuisane, encadrent le souverain et ne le quittent jamais des yeux. Ils se trouvent toujours au plus près du roi, et lorsque celui-ci meurt, ils continuent à veiller sur son corps et sont les seuls autorisés à le mettre en bière et à le descendre dans la crypte de Saint-Denis. C'est l'un d'entre eux qui, chaque soir, ferme le logis du roi avant de confier les clefs au capitaine en quartier. Ce sont eux encore qui, de 6 heures du soir à 6 heures du matin, remplacent les gardes de la porte aux portes du Louvre.

⁴ Chaque compagnie de gardes du corps est commandée par un capitaine des gardes. Gardes et capitaines servent à la cour par quartier, trois mois dans l'année. Le guet se divise en deux groupes, celui de jour, qui fournit la garde du roi et de la famille royale proche, et celui de nuit qui couche dans les salles des gardes. Les gardes du corps sont chargés d'escorter le roi en permanence lorsque celui-ci sort de son logis, leurs mousquets ou fusils armés et prêts à faire feu en cas de besoin ; le reste du temps ils occupent la ou les salles des gardes. Les cent-suisses, quant à eux, armés de leurs hallebardes, sont les gardes ordinaires du roi. Ils surveillent les escaliers et les cours, se rangent en haie depuis la salle des gardes jusqu'à l'entrée de la chapelle lorsque le roi se rend à la messe, accompagnent ce dernier jusqu'au milieu du chœur des grandes églises certains dimanches et forment une haie d'honneur lors de la réception d'ambassadeurs³. Ils constituent, pour résumer, un rempart entre l'espace du roi et la foule, tout autant qu'ils reflètent le prestige du monarque. Douze d'entre eux rejoignent le guet de nuit dans la salle avec les gardes du corps, tandis que d'autres sont affectés au service de la reine et du dauphin. En temps ordinaire, les gardes du corps de la reine et du dauphin sont également fournis par le roi.

Fig. 1. : Charles Eisen, *Garde de la Manche* (époque de Louis XV), estampe aquarellée, 33,1 x 20,9 cm. Versailles, château de Versailles et de Trianon, invgravures2045.



Garde de la Manche.

Les Gardes de la Manche, sont un nombre de 24, leur création est la même que celle de la première compagnie. L'assise des gardes du Roi, de sont torse de ce corps, est en forme habile de cuir brigandine, qui servira à porter devant une autre tunique fond blanc, ornée de fleurs de lys doré avec la devise du Roi, surbrodée en plen d'or et d'argent, avec la pertuisane à lame dorée et la main, frangée de soie blanche, et lequel.

II.

Garde de la manche en grand habit, tenant dans sa main la pertuisane et revêtu du hoqueton d'orfèvrerie. Cette tenue, une cotte faite d'un riche tissu brodé de fils de soie, d'or et d'argent, était arborée lors des messes dominicales et des grands événements.

© RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Gérard Blot

5 Ces gardes, pour une grande part issus de la noblesse, sont un corps d'élite dont les membres sont soigneusement choisis par le souverain⁴. Il ne faut donc pas imaginer les salles des gardes peuplées de simples soldats sans éducation. Leur comportement, et Louis XIV en personne l'exige, doit au contraire être exemplaire⁵. En effet, les gardes du corps sont en contact permanent, non seulement avec le roi, mais aussi avec tous les grands personnages du royaume qu'ils sont tenus de connaître ; ils doivent incarner à l'échelle domestique l'efficacité, la force et la discipline des armées du roi.

De la « salle » à la « salle des gardes » : usages ordinaires

6 La « salle » est, depuis le Moyen Âge, un grand espace qui sert à des usages divers. C'est la plus grande pièce de l'appartement royal et, dans bien des cas (et cela jusqu'à la fin de l'Ancien Régime), de la résidence tout entière. Il est attesté qu'à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle les archers de la garde (qui deviendront sous Louis XIV les gardes du corps) s'y tiennent en continu durant leur service, bien qu'elle soit aussi affectée à d'autres usages.

7 Pièce publique par excellence dans l'appartement du Roi, elle est en théorie ouverte à tous. On note cependant, à travers certains règlements, quelques exceptions. Dans le règlement de cour du 1^{er} janvier 1585, si toute personne décentement habillée y est admise, les cent-suisses et les archers du grand prévôt n'ont pas l'autorisation d'y pénétrer

pendant leur service de jour⁶. On peut voir là un indice de l'apparition de la salle des gardes en tant que telle dans la seconde moitié du XVI^e siècle. En effet, si ces deux unités en sont exclues, c'est que la souveraineté de cet espace revient aux seuls archers de la garde. Elle devient dès lors « leur » salle. Et bien que le terme « salle des gardes » ne soit pas employé avant le XVII^e siècle, c'est bien l'usage qui est fait progressivement de cette pièce : à la fois lieu où attendent des gardes et salle leur appartenant d'une certaine façon. Il est aussi intéressant de noter que parmi les règlements de cour émis entre 1550 et 1630, l'un des plus repris de règne en règle est celui concernant les *Relations entre le Capitaine et Archers des gardes et le Grand Prevost et ses Archers*⁷. Ce règlement, inauguré sous Henri II et appliqué au moins jusqu'au règne de Louis XIII (regn. 1610-1643), définit pour chacune des unités leur champ d'intervention respectif dans la résidence royale et précise la hiérarchie des gardes mise en place lors des réceptions d'ambassadeurs. Ainsi les archers du grand prévôt, gardes historiques du logis du roi, se voient relégués dans la cour, derrière les cent-suisses et les archers de la garde, avec interdiction de pénétrer dans le logis avec leurs hallebardes et hoquetons, insignes de leur autorité.

- 8 Si, en dehors de ces cas particuliers, la salle des gardes est libre d'accès, tout le monde n'y a pas droit aux mêmes honneurs. Les règlements de cour énumèrent avec précision la liste des personnes auxquelles les gardes doivent montrer un respect particulier. Ainsi la sentinelle ouvre les deux battants de la porte aux personnalités les plus éminentes (roi, reine, ambassadeurs...) ; à l'entrée de ces derniers et d'autres « seigneurs de qualité », les gardes du corps de la salle, sitôt avertis par la sentinelle, se placent sous les armes⁸. De nombreux autres détails de préséance concernent la salle des gardes. Par exemple, seules les princesses doivent s'y faire porter la robe, et seuls les pages (et non les valets de pied des princesses) peuvent y porter des flambeaux⁹.
- 9 La salle des gardes n'est jamais vacante, car le logis où se trouve le roi doit bénéficier d'une protection de jour comme de nuit. Dès 6 heures du soir, lorsque les gardes écossais s'en vont pour remplacer les gardes de la porte aux grilles du Louvre, un officier est envoyé dans les autres salles de la résidence pour appeler le guet de nuit, c'est-à-dire les gardes de quartier qui vont dormir dans la salle jusqu'au lendemain matin. En comptant celles destinées aux gardes d'autres membres de la famille royale et aux officiers, une quarantaine de paillasses environ se répartissent dans les différentes salles des gardes du château. Des officiers des cent-suisses désignent également les douze d'entre eux qui vont dormir avec les gardes du corps dans la salle des gardes, « afin que si une nation pouvoit estre corrompue l'autre ne la fut pas¹⁰ ». Lorsque la Cour s'est retirée entrent « plusieurs Garçons qui servent les gardes, pour faire leurs lits & acommoder leurs paillasses, leur aporter le vin du Guét, & les servir à d'autres nécessitez¹¹ ». Des sentinelles se relaient durant la nuit pour garder la porte de la salle des gardes et d'autres suisses (ceux de l'intendant¹²) font des rondes dans le parc et dorment dans d'autres pièces des appartements. Le logis où dort le roi est par sécurité complètement hermétique durant cette période. Le lendemain à 6 heures, les portes du « Louvre » sont de nouveau ouvertes et les gardes de la porte reprennent leur poste. Les garçons s'activent à ranger les paillasses pour que d'autres puissent faire le ménage dans les salles et une nouvelle journée de service peut commencer.

Salle des gardes et repas royal

10 Un aspect moins évident de cette pièce est son rapport avec le repas royal. En effet, avant l'apparition de l'antichambre vers le milieu du XVI^e siècle, et conformément à la tradition médiévale, les repas ordinaires du roi se déroulent dans la « salle ». Le souverain se doit de manger en public et il n'y a alors pas d'endroit mieux adapté dans la résidence. Henri III (*regn. 1574-1589*) cependant, dans ses règlements de cour, désigne l'antichambre comme sa salle à manger ordinaire¹³. Si la salle des gardes perd momentanément cet usage, des considérations d'ordre pratique vont lui réattribuer en partie le rôle qu'elle avait acquis depuis le Moyen Âge : en 1664, Louis XIV, dont la famille s'était agrandie, demande en raison du manque de place à ce que l'on transporte sa nef ainsi que la table du buffet dans la salle des gardes voisine¹⁴. La nef, symbole de la personne royale, y était gardée par deux gardes de la manche, et les courtisans devaient lui montrer les mêmes respects qu'au souverain lui-même. Les gardes devaient aussi escorter le transport des plats depuis les cuisines pour prévenir toute tentative d'empoisonnement.

Usages extraordinaires

11 En dehors de ces usages ordinaires, la salle des gardes était le théâtre d'autres activités plus ponctuelles, le plus souvent en raison de ses vastes dimensions qui en faisaient l'un des rares espaces modulables de l'appartement du Roi. Des somptueuses festivités aux cérémonies les plus solennelles, elle était le cadre des grands moments de la vie de la cour. Elle était souvent utilisée lors de festins exceptionnels mais aussi pour des bals ou spectacles, car on pouvait y lever les tables à la fin du repas pour danser ou y installer des machineries de théâtre pour les ballets. Au Louvre, dès les travaux de l'aile Lescot, on avait pris l'habitude d'utiliser simultanément pour une même soirée les Salles basse et haute (respectivement la salle des cent-suisses et la salle des gardes du roi) qui étaient reliées entre elles par le grand escalier d'apparat. La Salle haute était généralement utilisée pour le repas et la Salle basse pour le bal, mais l'inverse était également possible¹⁵.

Fig. 2 : Salle des Caryatides du musée du Louvre (vue générale depuis la tribune des Caryatides).



Conçue sous Henri II comme la salle de bal du Louvre, la Salle basse fut utilisée en temps ordinaire comme salle des gardes ou salle des suisses. La voûte actuelle remplaça en 1630 le plafond à poutres et solives d'origine, qui menaçait ruine depuis le début du XVII^e siècle. La Salle haute, officiellement la salle des gardes du roi, se trouvait juste au-dessus (actuelle salle des Bronzes du musée du Louvre).

© RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / Caroline Rose

¹² La salle des gardes était parfois le théâtre d'événements encore plus exceptionnels. En effet, dès le XVI^e siècle, elle avait une place importante dans le cérémonial de la réception d'ambassadeurs. Lors de ces cérémonies qui pouvaient prendre des allures de fêtes somptueuses, des haies de soldats et de gardes, alignés selon leur grade, accompagnaient la délégation depuis les abords du château jusqu'à la salle des gardes. Après la disgrâce des cent gentilshommes¹⁶, les gardes du corps avaient là encore la place d'honneur, dans leur salle, où ils encadraient sous les armes l'ambassadeur. À partir de Louis XIII, ce fut le capitaine des gardes, substitut pour ainsi dire de la personne royale, qui l'accueillait à l'entrée de la salle. Il était d'ailleurs impératif que l'ambassadeur y fût reçu par le capitaine et personne d'autre. La sentinelle ne devait pas rester devant la porte, de crainte que l'ambassadeur ne la prît pour le capitaine, car « [l'ambassadeur] doit être reçu par le capitaine à la tête de tous les gardes et que, dans cette occasion, ce qui se présente d'abord est censé pour les ministres étrangers être la teste¹⁷ ».

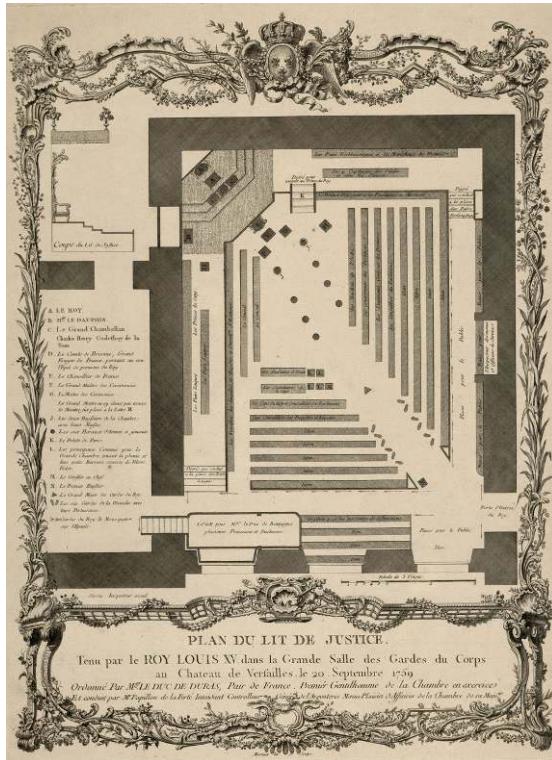
¹³ Dans la salle des gardes se déroulaient également des événements plus solennels, tels que la cérémonie du jeudi saint au cours de laquelle le roi et parfois la reine rejouaient la Cène : ils offraient à douze ou treize garçons pauvres¹⁸ (filles pour la reine) de l'argent ainsi qu'un repas qu'ils servaient en personne, puis ils leur lavaient les pieds comme l'avait fait le Christ pour les apôtres. C'était la seule occasion qui réunissait des gardes du corps et des cent-suisses dans la salle des gardes en journée. Au Louvre sous Louis XIII,

par exemple, cette cérémonie se déroulait dans la Salle basse¹⁹. Le 14 avril 1661, d'après la *Gazette*, le roi la fit dans sa salle des gardes (Salle haute), tandis que la reine mère s'occupait de douze petites filles dans la « salle des Suisses²⁰ ». La reine l'accomplit également, bien qu'aucun lieu ne soit ici spécifié²¹. À Versailles, cette cérémonie se déroulait aussi dans la grande salle des gardes, le matin pour le roi et l'après-midi pour la reine. Inutile de préciser que là encore la salle des gardes était choisie pour l'espace qu'elle offrait. Néanmoins, le fait que chacun accomplisse cette cérémonie dans sa salle propre montre qu'il était important que celle-ci se déroule dans le cadre de l'appartement royal.

¹⁴ Cela fonctionne aussi pour Versailles, car la grande salle des gardes était considérée en quelque sorte comme une salle commune à l'appartement du Roi et de la Reine.

¹⁵ Les vastes proportions de la salle des gardes en faisaient un lieu propice à la réunion d'assemblées nombreuses. C'est ainsi que les lits de justice eurent lieu, à partir du XVIII^e siècle, dans la grande salle des gardes de Versailles. Existant depuis le Moyen Âge, ces séances exceptionnelles du Parlement où le roi siègeait en personne étaient réglementées par un cérémonial très rigoureux. Elles avaient lieu depuis des siècles dans la Grand-Chambre du parlement de Paris, sur l'île de la Cité, après une messe à la Sainte-Chapelle. Cependant, afin certainement d'avoir plus de contrôle sur ses parlementaires, Louis XV décida de les faire venir à Versailles. Le 3 septembre 1732²², le premier lit de justice versaillais eut ainsi lieu dans la grande salle des gardes complètement réaménagée sur le modèle de la Grand-Chambre du parlement parisien. En effet, si l'on compare par exemple les tableaux des premiers lits de justice de Louis XV au Parlement²³ avec une estampe représentant le plan de celui du 20 septembre 1759 (fig. 3), on remarque que la disposition du mobilier et l'emplacement des participants sont respectés, excepté – cela mérite d'être souligné – la place des six gardes de la manche. Ceux-ci n'ayant normalement pas le droit de poser un pied dans le « parquet²⁴ » lors des séances parisiennes se retrouvent à Versailles le long des bancs des parlementaires. La gravure du lit de justice versaillais ordonné par Louis XVI le 6 août 1787 (fig. 4) nous offre une vue d'ensemble de la grande salle des gardes où l'on voit clairement la reprise des éléments de la salle parisienne, y compris une Crucifixion accrochée à l'un des murs de la pièce²⁵. Ce nouvel usage confère à la salle des gardes une forte valeur symbolique. En transférant le Parlement de Versailles à Paris, au cœur même du logis du roi, on lui fait comprendre qu'il doit se soumettre à l'avis du maître des lieux.

Fig. 3 : Martinet, *Plan du lit de justice tenu par le roi Louis XV dans la grande salle des gardes du corps au château de Versailles, le 20 septembre 1759*, estampe, 58,3 x 43,0 cm. Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, inv.grav 942.



Le parquet, c'est-à-dire l'espace presque carré garni de bancs où s'asseyaient les participants, est exactement le même que celui installé au parlement de Paris. Le changement majeur est la présence des six gardes de la manche, symbolisés ici par des empreintes de pieds.

© Château de Versailles

Fig. 4 : Abraham Girardet père (graveur), Marie-Alexandre Duparc (graveur), Abraham Girardet père (dessinateur), *Lit de justice tenu par Louis XVI à Versailles le 6 août 1787*, estampe, 26 x 33 cm. Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, inv.grav 888.

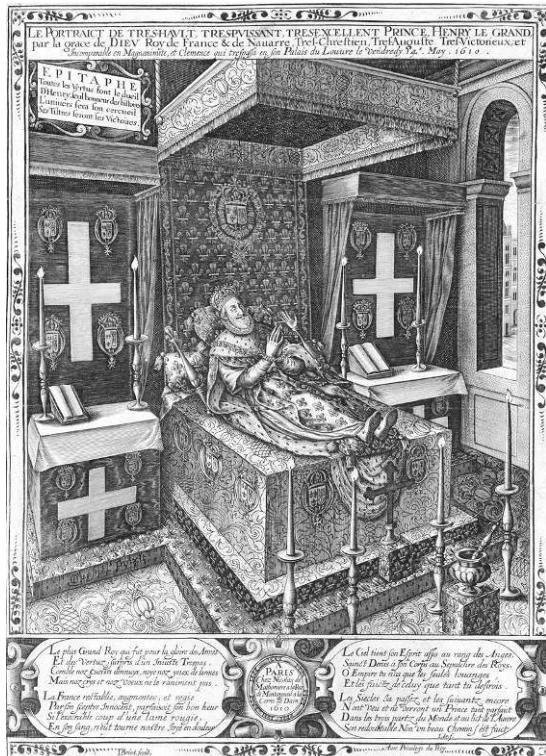


Cette estampe offre une vue exceptionnelle de la grande salle des gardes de Versailles aménagée spécialement pour cet événement. Le roi est installé sous le grand dais, avec à ses pieds le dauphin. Les gardes de la manche tiennent leurs pertuisanes à gauche dans l'allée en diagonale qui sépare les bancs des parlementaires (voir le plan fig. 3). Les dames sont dans une tribune près de la porte menant à la salle des gardes de la reine. Les murs sont revêtus pour l'occasion de tapisseries aux thèmes bibliques et d'un tableau d'une Crucifixion.

© Château de Versailles

¹⁶ La salle des gardes joue également un rôle dans d'autres moments forts de la vie monarchique : les funérailles des rois. L'un des exemples les mieux documentés est celui de l'exposition du corps d'Henri IV en 1610 dans la Salle basse du Louvre transformée en chapelle ardente. Dès le lendemain de sa mort, le roi a été embaumé et placé dans la chambre de parade : le corps était visible les deux premiers jours puis il fut placé dans un cercueil de plomb recouvert d'un drap d'or pour y rester trois semaines, le temps de préparer la Salle basse pour une exposition qui durait onze jours. Si une estampe de la Bibliothèque nationale d'Isaac Briot montre précisément la disposition du lit et des deux autels qui l'accompagnent, on ne reconnaît rien en revanche de la Salle basse²⁶, représentée ici de manière assez fantaisiste. Durant cette période les règles de l'étiquette étaient respectées : on dressait une table à l'heure du souper près du mannequin auquel un véritable repas royal était servi, comme du vivant du roi²⁷. Avec la mort d'Henri IV, on assiste ici à la dernière manifestation d'une tradition médiévale qui s'était perpétuée durant le XVI^e siècle²⁸ pour être abandonnée au siècle suivant par Louis XIII qui refusa par humilité le faste des funérailles royales. Dorénavant on n'exposerait plus l'effigie du souverain dans la salle des gardes ni ailleurs ; en revanche on continuerait à exposer le cercueil et à servir des repas, comme ce fut le cas pour Louis XIV, dans une salle jouxtant le chœur de la basilique Saint-Denis pendant les quarante jours réglementaires²⁹.

Fig. 5 : Isaac Briot, *Le Portraict de tres-hault, tres-puissant, tres-excellent Prince Henry le Grand [...]*, 1610. Paris, Bibliothèque nationale de France.



© BNF

La salle des gardes : place géographique et symbolique

¹⁷ Lorsque à partir du règne d'Henri II et surtout d'Henri III on assiste à l'agrandissement significatif de l'appartement royal, et lorsque au XVII^e siècle la « salle » prend le nom de « salle des gardes », la dimension sociale de cette dernière est encore plus marquée. Cette longue enfilade constituera désormais un élément essentiel de l'étiquette royale. Les princes et grands du royaume disposaient eux aussi d'une garde personnelle et pouvaient avoir dans leur propre résidence une salle des gardes sur le modèle de celle du roi. En revanche, disposer d'une salle des gardes à l'intérieur même d'une résidence royale relevait d'un grand privilège, ne serait-ce qu'en raison de l'autorité des gardes du corps du roi sur les autres gardes, comme nous l'avons vu. En outre, cela dépendait de l'espace disponible et des possibilités d'aménagement au sein de la résidence. On trouvait en général au moins une salle pour le roi, la reine, la reine mère le cas échéant, et le dauphin. À Versailles, résidence de cour par excellence de Louis XIV à Louis XVI, on note parfois quelques exceptions. Ainsi ce privilège fut-il par exemple accordé par Louis XIV à son frère³⁰, puis au fils de ce dernier, le duc d'Orléans, à la mort de Monsieur³¹. Nous pouvons également citer le cas de la dauphine. En tant normal, la dauphine était logée dans un appartement à proximité de celui de son époux, dont la taille varia entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. Même lorsque l'appartement était grand, il ne comportait pas de salle des gardes, contrairement à celui du dauphin. Cependant, lorsque qu'il n'y eut plus de

reine à la cour, comme après le décès de Marie-Thérèse d'Autriche, la dauphine obtint le droit d'être logée dans l'appartement de cette dernière laissé vacant, comprenant alors une salle des gardes. En tant que reine en puissance, l'étiquette de la souveraine lui était imposée, ainsi que les gardes qui lui étaient traditionnellement dévolus. En dehors de ces cas exceptionnels, la jouissance d'une salle des gardes dans une résidence royale demeura limitée et codifiée.

¹⁸ Néanmoins, sous le règne de Louis XVI, les inventaires révèlent une véritable multiplication des salles des gardes au sein des appartements de la famille royale, témoignant peut-être d'un certain relâchement de l'étiquette. En dehors du roi, de la reine, du dauphin et de Monsieur, Madame (depuis la Régence) en a désormais une, de même que le comte d'Artois et son épouse. Si pour le second frère du roi cela n'est pas particulièrement exceptionnel, étant donné que cela faisait plusieurs règnes qu'un roi n'avait pas eu deux frères vivants en même temps, le cas des appartements de la comtesse d'Artois est en revanche intéressant. Par exemple, à Versailles, nous relevons la présence d'une salle des gardes dans ses appartements en 1787 alors que l'inventaire de 1776 le fait commencer par une antichambre³². Il semble donc qu'entre cette date et au moins 1786 (date de l'inventaire du château de Fontainebleau où sa salle des gardes apparaît pour la première fois) la comtesse se soit vu octroyer le droit de disposer d'une salle des gardes dans les résidences royales³³. Peut-être, comme Madame depuis 1715³⁴, s'était-elle fait offrir une compagnie de gardes par son mari et souhaitait-elle afficher ce nouveau privilège ? Cependant, l'apparition d'une salle des gardes dans l'appartement de la comtesse ne constitue pas pour autant un agrandissement de ce dernier. À Versailles comme ailleurs, elle change simplement le nom de sa première antichambre. Cette nouveauté ne dut pas passer inaperçue aux yeux des autres princesses de la cour, car, bien qu'elle n'en ait jamais eu nulle part, Madame Victoire obtint une salle des gardes au château de Compiègne³⁵. Là aussi cette pièce devait certainement remplacer une ancienne première antichambre, car elle n'en possédait plus qu'une seule.

¹⁹ Dans les résidences royales, la salle des gardes était donc une marque de prestige recherchée et réservée à la famille royale au sens restreint. Sa présence à l'entrée d'un appartement révélait sans nul doute la place éminente de son propriétaire à la cour.

Des résidences sans salles des gardes

²⁰ Considérant ce que nous avons dit plus haut, il paraît intéressant de noter que certaines résidences royales sont intentionnellement dépourvues de salles des gardes. Au XVII^e siècle, alors que le grand appartement officiel canonique est bien établi, des châteaux au caractère plus intime, à la différence des châteaux de cour, semblent faire entorse à la règle. Si l'on regarde les appartements royaux de Trianon, Marly ou Bellevue, on ne trouve nulle part dans l'enfilade de salle des gardes. Pourtant, si l'on s'arrête sur le nombre de pièces, ces logis ont les bonnes proportions pour un appartement canonique. Seulement, la première salle qui précède les antichambres porte plutôt le nom de « salon » et a une fonction différente de la salle des gardes qu'elle remplace. On remarque cette particularité dans toutes les résidences dont l'accès était réservé à un nombre plus restreint de courtisans, qu'il s'agisse de châteaux de plaisance ou de pavillons de chasse, d'où la politique était ordinairement exclue. Toutefois, pour certaines d'entre elles, le terme « salle des gardes » n'était absent ni des plans, ni des inventaires. Mais en réalité ces pièces appelées « salles des gardes » n'en étaient pas au sens où nous l'entendons. Le

premier indice qui l'atteste est leur emplacement. Ces salles étaient toujours situées dans les communs, souvent loin de l'appartement royal, près des cuisines ou parmi d'autres pièces réservées aux serviteurs ; leur fonction n'avait donc pas grand-chose à voir avec le rôle cérémoniel qu'elles avaient par ailleurs dans les résidences de cour.

21 Le mobilier de ces salles témoigne également de cette différence d'utilisation. Dans l'inventaire de 1764 du château de Choisy³⁶, par exemple, figurent des tables, lits, paillasses, couvertures³⁷ et... une table de trictrac. Un mobilier similaire est présent dans « la salle des gardes » du château de Bellevue³⁸. Ces indications prouvent donc que ces salles étaient en réalité ce que nous appellerions plutôt des « corps de garde », des lieux où les gardes mangeaient, dormaient et jouaient lorsqu'ils n'étaient pas en service, c'est-à-dire le contraire d'un lieu de travail dans la résidence du roi. Si le terme « corps de garde » existe, il semble plutôt employé pour désigner les quartiers des soldats, comme ceux des régiments des gardes françaises et suisses, par exemple. L'absence de salle des gardes ne signifie pas que les gardes en fonction étaient absents de ces résidences ; ils servaient le roi comme à l'ordinaire, peut-être d'une façon plus discrète, mais sans le rôle de représentation qu'ils avaient dans les salles des résidences de cour.

22 En résumé, si le roi a toujours besoin de ses gardes, ceux-ci n'ont en revanche pas besoin de la salle pour effectuer leur tâche. La salle des gardes est donc une pièce exclusivement réservée aux résidences où le roi est en représentation publique. Elle est liée à l'étiquette de la cour et devient donc inutile dans les lieux où cette dernière est absente. Quant à la « salle des gardes » de Marly, son rôle est légèrement à nuancer ; si elle ne se trouve pas à proximité de l'appartement royal mais dans un tout autre bâtiment, elle n'est pas pour autant reléguée dans les communs, comme le sont en ce lieu les corps de gardes français et suisses, par exemple. Elle constitue en fait le rez-de-chaussée du pavillon nord de l'édifice en arc de cercle qui encadre l'entrée du domaine. Même si l'on ne traverse pas cette salle pour entrer dans le pavillon, les gardes présents peuvent néanmoins surveiller toute entrée et sortie du domaine. La salle de Marly se rapprocherait ainsi plutôt du type de la salle des gardes du rez-de-chaussée de Versailles située à l'entrée de l'appartement intérieur du Roi, dont nous allons parler plus loin.

La salle dans les résidences de cour

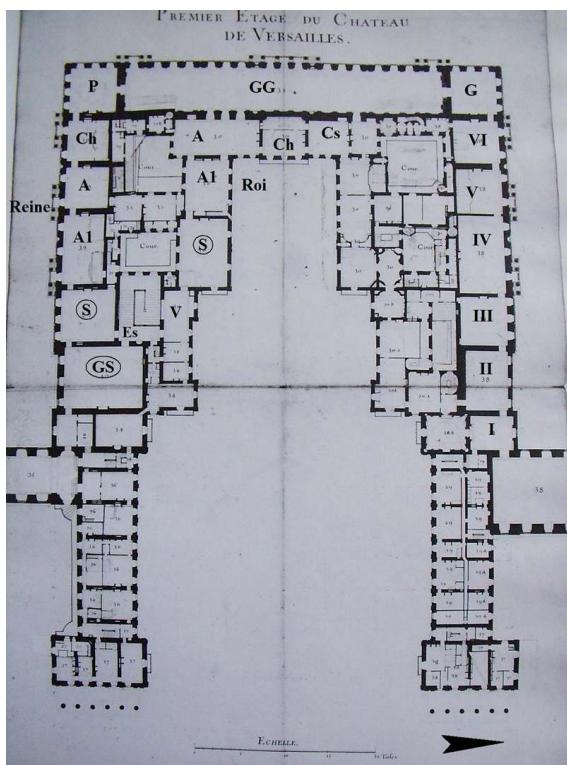
23 Dans les résidences de cour, la salle des gardes officielles – comme celle de l'appartement du Roi ou de la Reine – se trouve généralement au tout début de l'appartement, comme l'était la salle du XVI^e siècle, après l'escalier d'honneur. Prenons comme exemple les salles des gardes du château de Versailles. Le logis royal du simple pavillon de chasse de Louis XIII de 1623 ne possède que quatre pièces : une salle, une garde-robe, une chambre et un cabinet, situés vraisemblablement dans l'aile ouest³⁹. Avec la construction de l'enveloppe Le Vau à partir de 1668, Louis XIV a pour projet de faire construire de véritables appartements royaux qui seront appelés « Grands Appartements ». Ces pièces, dont les travaux de décoration débutèrent en 1671, reprennent néanmoins l'implantation précédente, à savoir le roi au nord et la reine au sud. Les deux appartements, placés au premier étage juste après un grand escalier, sont d'abord conçus de façon quasi symétrique. Sept pièces pour celui du roi : un vestibule ouvrant sur une salle des gardes, une antichambre, une grande chambre, un grand cabinet, une petite chambre et un petit cabinet. L'appartement de la Reine commence directement avec une salle des gardes, juste après la petite chapelle du château à deux étages installée à partir de 1670⁴⁰. Chaque

pièce est dédiée à une planète et c'est donc naturellement que les salles des gardes des deux appartements royaux reçoivent le patronage du dieu Mars.

24 Ces deux salles rectangulaires sont les plus vastes des appartements, respectant en cela les proportions traditionnelles, la salle des gardes étant depuis le XVI^e siècle la plus grande pièce de l'appartement. Cette organisation idéale sera cependant de courte durée. La première modification majeure concerne la salle des gardes de la reine. À partir de 1672, la chapelle, trop petite et considérée par ailleurs comme provisoire, est déplacée vers l'est dans un espace plus grand (l'actuelle salle du Sacre). Ce qui était la tribune de la première chapelle restera une pièce sans attribution particulière jusqu'à ce que la salle des gardes de la reine soit aussi décalée d'un cran, à la place de la chapelle de 1670. La salle des gardes originelle, décorée sur le thème de Mars et à peine terminée, prend alors la fonction de première antichambre où mange la reine (antichambre du Grand Couvert). La nouvelle salle des gardes, aux proportions presque carrées, communique au nord avec l'escalier de la Reine, et à l'est avec la tribune de la nouvelle chapelle. Cependant, l'installation de la Cour à Versailles en 1682 nécessite encore une fois le déplacement de la chapelle, peu pratique d'accès, vers l'aile nord. Un plancher fut construit au niveau de l'ancienne tribune et le vaste espace ainsi créé devint une grande salle des gardes à laquelle on pouvait accéder directement par l'escalier. Cette dernière, aux dimensions importantes, véritable carrefour entre les appartements royaux et l'aile du Midi, était une sorte de salle commune à la reine et au roi, dont l'appartement d'usage commençait désormais en haut de l'escalier de la Reine. Elle suppléait ainsi aux modestes proportions des autres salles des gardes, sans parler de sa fonction annexe de « magasin », terme ordinairement utilisé pour désigner cette pièce⁴¹.

25 Quant au roi, jusqu'en 1683, son unique salle des gardes officielles reste le salon de Mars. L'installation de la Cour en 1682 est suivie l'année d'après par la mort de la reine Marie-Thérèse. Dans ces circonstances, Louis XIV, qui en réalité avait déjà délaissé le Grand Appartement pour son habitation quotidienne, se fait aménager un autre appartement, plus commode, donnant sur le fond et le côté sud de la cour de Marbre, et empiétant ainsi sur une partie de l'appartement intérieur de la Reine. On y accède par l'escalier de la Reine refait en 1680, qui, ouvrant déjà sur deux salles des gardes (fig. 6, S et GS), rejoint désormais la salle des gardes du roi (fig. 6, S) par l'intermédiaire d'un vestibule (fig. 6, V) – qui sera transformé en loggia en 1701 par le percement du mur vis-à-vis les fenêtres –, ce dernier desservant également l'appartement de M^{me} de Maintenon à l'est. Cette salle des gardes, aux proportions avoisinant celles du salon de Mars (fig. 6, IV), précède une première antichambre légèrement plus petite, où le roi mangeait d'ordinaire (fig. 6, Roi-A1). Quant au Grand Appartement (fig. 6, I à VI) auquel on accède par le grand escalier dit des Ambassadeurs (détruit en 1752), il ne sert plus que pour les cérémonies officielles, les fêtes ou les soirées d'appartement en été. Dès l'installation du roi dans son nouvel appartement, le salon de Mars perd sa fonction de salle des gardes pour devenir « salon » ou « salle de bal », comme en témoignent les tribunes des musiciens aménagées en 1684 dans le mur sud. Cependant, dans les esprits, cette pièce reste encore symboliquement la salle des gardes de l'appartement officiel, puisque Félibien dans sa *Description de Versailles* en 1703 la désigne encore sous le terme de « salle des gardes⁴² ».

Fig. 6 : *Plan du premier étage du château de Versailles des années 1750*. Paris, Archives nationales, O¹ 1766².



GRAND APPARTEMENT DE LA REINE ET PETIT APPARTEMENT DU ROI : **ES** = Escalier de la Reine ; **GS** = Grande salle des gardes ; **V** = Vestibule ; **S** = Salle des gardes ; **A1** = Antichambre du Grand Couvert ; **A** = Seconde antichambre, **CH** = Chambre ; **CS** = Cabinet du Conseil, **P** = Salon de la Paix ; **GG** = Galerie des Glaces ; **G** = Salon de la Guerre. **GRAND APPARTEMENT DU ROI :** **I** = Salon de l'Abondance ; **II** = Salon de Vénus (vestibule) ; **III** = Salon de Diane (vestibule) ; **IV** = Salon de Mars (salle de bal) ; **V** = Salon de Mercure (salle du lit) ; **VI** = Salon d'Apollon (salle du Trône). L'escalier des Ambassadeurs a ici déjà disparu.

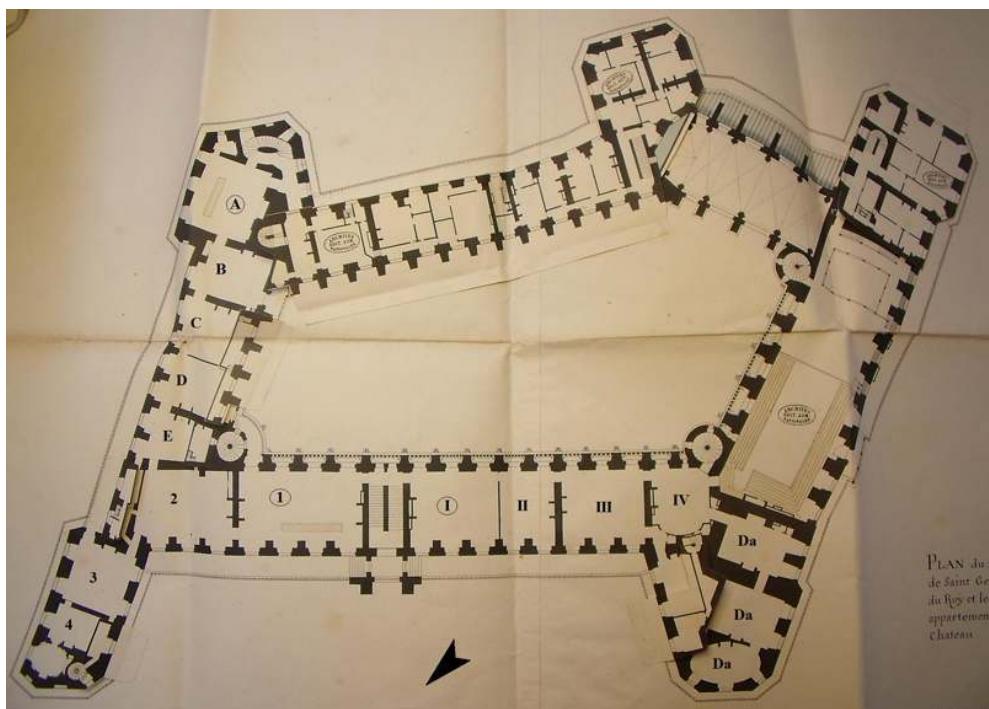
© Marina Viallon

26 Une autre salle des gardes, appelée « petite salle des gardes du roi », se trouvait également au rez-de-chaussée sur la droite, juste avant l'escalier menant au petit appartement du Roi dans l'aile nord de la cour de Marbre. Ce cas est assez exceptionnel, car pour la même raison qu'il n'existe pas de salle des gardes dans les résidences à caractère intime, les appartements privés du roi, qui échappaient à l'étiquette, n'en avaient nul besoin. Cependant la présence de cet escalier conduisant directement à la cour de Marbre entraînait la mise en place de certaines mesures de sécurité. Cette petite salle des gardes n'appartient donc pas vraiment à l'appartement du Roi mais elle est, comme à Marly, placée à un point de passage stratégique.

27 Lorsqu'aux XVII^e et XVIII^e siècles il fallut modifier l'agencement de certaines résidences plus anciennes pour l'adapter à la nouvelle étiquette, il est intéressant de noter la place donnée à la salle des gardes dans ces remaniements souvent délicats. Dans le cas du château de Saint-Germain-en-Laye, par exemple, il faut imaginer les logis du roi et de la reine, vers 1550, n'occupant à eux deux qu'à peine un tiers du second étage. À cette période, les deux pièces principales sont la salle et la chambre, auxquelles s'ajoutent une garde-robe et un cabinet, tous deux de taille modeste. Un plan des environs de 1670 indique la nouvelle distribution des logis royaux, qui tentent, malgré l'espace exigu, de

répondre aux impératifs de l'étiquette d'un château de cour. Si l'appartement de la Reine a été entièrement inversé et reclosonné pour augmenter le nombre de pièces, du côté du roi ce sont principalement les espaces privés qui ont été modifiés, la salle du XVI^e siècle conservant ses proportions d'origine. Il faut noter que seule la salle des gardes de la reine eut à souffrir de ces amputations. Chez le roi, on a préféré réduire les espaces privés plutôt que de raccourcir la grande salle des gardes, marque de prestige public. Le problème de l'étroitesse des appartements royaux fut tout de même résolu par Jules Hardouin-Mansart entre 1682 et 1688 qui décida d'agrandir l'édifice par l'ajout de nouveaux pavillons à chacun des angles du château⁴³. Cependant là encore la salle des gardes du roi ne fut pas touchée, mais le nouveau pavillon du côté de l'appartement de la Reine permit à la souveraine d'obtenir des pièces et un escalier de dimensions plus honorables.

Fig. 7 : *Plan du second étage du château de Saint-Germain-en-Laye après les travaux de Jules Hardouin-Mansart, début du XVIII^e siècle. Paris, Archives nationales, O¹ 1721.*



APPARTEMENT DE LA REINE : A = Salle des gardes ; B = Première antichambre ; C = Seconde antichambre ; D = Antichambre ou grand cabinet ? ; E = Chambre. **APPARTEMENT DU ROI** : 1 = Salle des gardes ; 2 = Antichambre ; 3 = Chambre ; 4 = Cabinet. **APPARTEMENT DU DAUPHIN** : I = Salle des gardes ; II = Antichambre ; III = Chambre ; IV = Petite chambre ; Da = **APPARTEMENT DE LA DAUPHINE**. Noter les tables dans les salles des gardes des deux souverains.

© Marina Viallon

Décor et ameublement

Décor

28 Généralement, la salle des gardes n'est pas la pièce la plus décorée des résidences royales. Pourtant, dans certains cas, un décor parfois important a existé ou existe toujours. Au XVI^e siècle, comme la plupart des autres pièces des appartements royaux, les salles sont

ornées de tapisseries qui suivent la Cour encore essentiellement nomade. Il est possible également que les plafonds d'origine à poutres et solives des deux salles du Louvre aient reçu une décoration peinte, ou du moins dorée⁴⁴, mais rien n'est sûr, d'autant que les quelques représentations que nous possédons de ces salles au XVI^e siècle semblent assez fantaisistes.

Les salles des gardes du château de Versailles

²⁹ Le cas le plus pertinent pour parler du grand décor dans la salle des gardes est sans conteste celui du château de Versailles. Le chantier des grands appartements du Roi et de la Reine, entamé à partir de 1671, est l'opportunité pour le peintre Charles Le Brun et les membres de la Petite Académie de concevoir pour toute la longueur des enfilades un programme décoratif cohérent, dans lequel la salle des gardes est loin d'être rejetée. Les salles des gardes des deux appartements royaux sont placées sous le vocable de Mars, le dieu de la Guerre. À cette époque, où le terme de « salle des gardes » est entré définitivement dans les usages, révélant ainsi la spécialisation d'autant plus poussée de cet espace, on est loin d'avoir le décor d'une simple salle de service : en effet, la pièce faisait partie intégrante d'un programme déclinant l'image et les vertus des souverains. Malheureusement, cette heure de gloire dans le décor des salles des gardes fut de courte durée. En effet, le déplacement de la chapelle vers l'est en 1672, comme nous l'avons déjà évoqué, eut pour conséquence de décaler la salle des gardes de la reine et de supprimer les dernières pièces pour laisser place à la galerie des Glaces et à ses deux salons⁴⁵. Chez la reine, le décor militaire élaboré de la salle des gardes, qui n'a jamais servi comme telle, sert désormais de cadre à une antichambre, tandis que l'ancienne tribune de la chapelle devenue nouvelle salle des gardes attend un nouveau décor. Seulement on ne cherche pas pour cet espace à élaborer un quelconque programme iconographique ; on se contente, dans un souci d'économie, de réutiliser certaines parties des cabinets détruits du grand appartement du Roi, notamment les peintures du salon de Jupiter.

Fig. 8 : Antichambre du Grand Couvert de la reine au château de Versailles.



© RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / J. Derenne

³⁰ La grande salle des gardes, quant à elle, ne fit jamais l'objet d'un programme décoratif particulier. Le haut plafond à voussures fut laissé blanc et la gravure du lit de justice de 1787 montre des murs simplement garnis de boiseries, tandis que les inventaires évoquent en temps ordinaire des tentures de cuir doré⁴⁶. Un simple entablement, supporté par des consoles à volutes, occupe la base des plafonds⁴⁷. Véritable pièce carrefour entre l'appartement de la Reine, le petit appartement du Roi et l'aile du Midi, la salle sert également à entreposer les chaises à porteurs des courtisans qui n'étaient pas admises plus loin dans les appartements ; on n'avait par conséquent pas jugé nécessaire de la décorer avec magnificence.

³¹ La salle des gardes du grand appartement du Roi subit un sort presque analogue à celle de la reine. La création du Petit Appartement autour de la cour de Marbre retirait définitivement à l'enfilade des planètes sa fonction d'habitation. Les gardes du corps n'avaient donc plus aucune raison de s'y tenir en permanence et, palliant l'absence de grande salle, le salon de Mars fut dès 1684 converti en « salle » ou « salon » de bal. Pour cela une tribune de musiciens fut ouverte dans le mur sud. Ainsi la Cour était-elle à peine installée à Versailles qu'aucune des deux belles salles des gardes originelles, dont le décor avait été soigneusement pensé, ne subsistait dans sa fonction première.

³² La nouvelle salle des gardes du petit appartement du Roi témoignait d'un goût radicalement différent. Conçue en parallèle de l'antichambre du Grand Couvert qui la suivait immédiatement, son décor était très similaire à cette dernière. Les murs, d'une grande sobriété, étaient recouverts de lambris blancs rehaussés de liserés d'or. On abandonna au plafond le principe italien des *quadri riportati* des Grands Appartements et de la galerie des Glaces pour un simple plafond à voussures peint en blanc. Les quelques

ornements en relief – dont certains étaient dorés – se situaient au niveau de l'entablement. Les murs de l'antichambre en revanche, là encore dans un souci de progression dans le décor, reçurent dix toiles quand la salle des gardes n'en obtint qu'une⁴⁸. Les œuvres des deux pièces (en dehors d'une toile de Guillaume Courtois pour l'antichambre) furent réalisées par Joseph Parrocel entre 1685 et 1688 et eurent toutes pour sujet des batailles. La toile exécutée pour la salle des gardes, la *Bataille où paraissent les gardes du corps du roi*⁴⁹, fut placée au-dessus de la grande cheminée de marbre rouge. Pourquoi tout à coup une si grande sobriété ? Il semble qu'à Versailles la multiplication des salles des gardes ait également eu pour effet de diviser certaines des fonctions. Lors de grandes occasions officielles, comme la réception d'ambassadeurs ou de souverains étrangers, c'était le Grand Appartement qui était utilisé. Pour les événements se déroulant habituellement dans une salle des gardes pour des raisons de place, comme la Cène par exemple, on préféra s'installer dans la grande salle des gardes, plus spacieuse et pouvant contenir le large public assistant à ces cérémonies officielles. En définitive, la salle des gardes du Petit Appartement fut surtout utilisée par les gardes, que l'on n'avait nul besoin d'impressionner ; le roi, lui, ne faisait qu'y passer. Quant à l'iconographie, il est intéressant de noter que ce furent désormais les premiers utilisateurs de la salle, les gardes du corps eux-mêmes, qui furent mis en avant dans le tableau de Parrocel. Si l'équipement de leurs adversaires était tout à fait fantaisiste et n'évoquait aucune nation précise, on ne pouvait manquer les uniformes bleus des gardes du corps, et faire ainsi le lien avec les vrais gardes se tenant dans la pièce⁵⁰. Ici, la puissance du roi militaire était évoquée non plus à travers les dieux ou les héros, mais à travers ceux qui en étaient la réelle incarnation et qui la représentaient au quotidien dans les couloirs de Versailles.

³³ Quant aux autres salles des gardes du château, nous ne connaissons pas leur décor d'origine, mais ils devaient être simples et usuels, car ils n'ont pas retenu l'attention de leurs contemporains.

Fig. 9 : Salle des gardes du roi au château de Versailles.

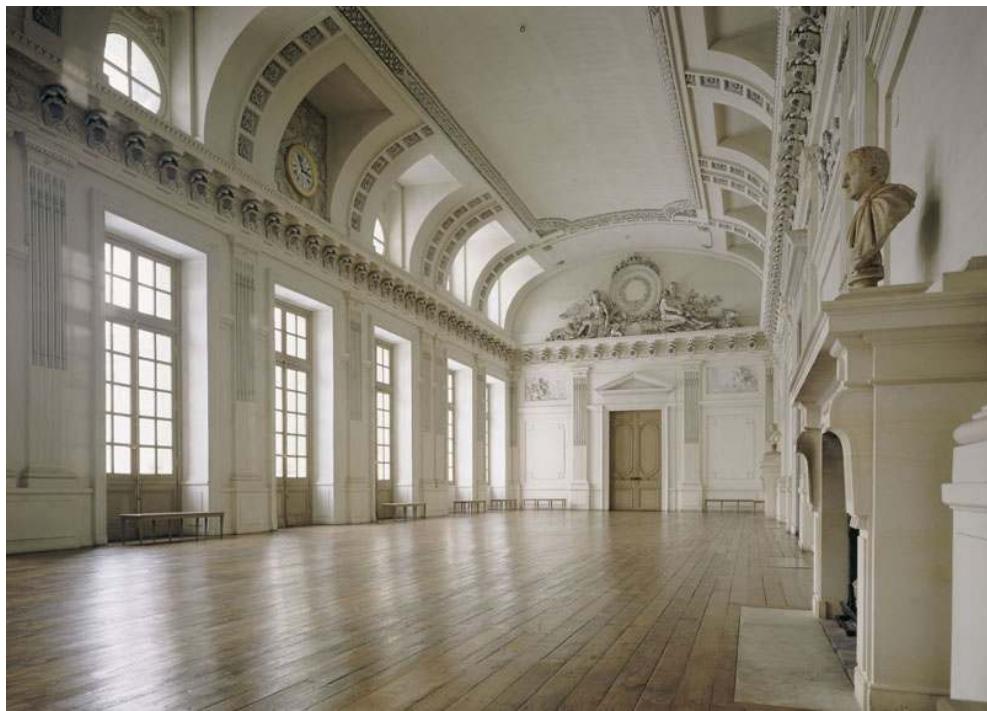


© Château de Versailles

La salle des gardes du château de Compiègne

³⁴ Le seul grand décor de salle des gardes qui fut à notre connaissance entrepris dans une résidence royale au XVIII^e siècle est celui de la grande salle des gardes du château de Compiègne, dont les travaux ont commencé en 1783. Précédée d'un escalier monumental, cette salle tout en longueur dessert, par l'intermédiaire de la grande antichambre qui suit, les deux appartements du couple royal. Le décor, très élaboré, est de style néo-classique. Sur trois côtés, des pilastres encadrent une série de bas-reliefs sur le thème de l'histoire d'Alexandre, référence implicite aux succès militaires français pendant la guerre d'Indépendance des États-Unis d'Amérique (1775-1783). Nous retrouvons également cette allusion dans les grands groupes de deux figures placés au-dessus des portes des petits côtés et encadrant un *tondo* qui contenait autrefois les chiffres du roi et de la reine. Des peintures en grisaille évoquant des trophées d'armes, disparues au XIX^e siècle, garnissaient le plafond et les ébrasements des fenêtres, nuançant quelque peu le blanc couvrant de ce décor à la simplicité feinte⁵¹. Un peu plus d'un siècle après le salon de Mars, le goût du temps mis à part, un tel déploiement dans une salle des gardes relevait sans conteste de l'inspiration versaillaise. Nous ignorons comment s'organisait la vie dans cette salle des gardes commune aux appartements du Roi et de la Reine, et si ce retour à une grande salle monumentale, en tête des appartements, a entraîné des particularités d'usage. En effet, les événements de la Révolution firent que le couple royal ne profita pas de ses nouveaux appartements compiégnois, et la salle des gardes ne servit jamais à ce pour quoi elle avait été créée. De plus, seule salle des gardes royale décorée à cette période, précédant de peu la chute de la monarchie, on ne sait si elle aurait constitué un *unicum* ou le premier exemple d'un renouveau iconographique.

Fig. 10 : Vue générale de la grande salle des gardes du château de Compiègne.



Réalisée entre 1783 et 1785 par Louis Le Dreux de La Châtre, elle témoigne du retour du grand décor dans les salles des gardes. On y accède par un grand escalier monumental ; la porte du fond visible ici conduit à la chapelle, l'autre, à l'opposé, aux appartements du Roi et de la Reine.

© RMN-Grand Palais / Daniel Arnaudet.

Mobilier

35 La salle des gardes était une pièce peu meublée au regard de l'appartement royal, et ce en raison des usages que l'on en faisait. Au XVI^e siècle, le mobilier courant allait surtout de pair avec sa fonction de salle à manger du roi. Ainsi y trouvait-on des tables, des bancs, des escabelles (petits tabourets), des tréteaux et des buffets, dont on ignore s'ils étaient toujours stockés dans la salle ou apportés pour l'occasion⁵². Le mobilier de la salle variait de ce fait en fonction des événements qui s'y déroulaient. Grâce à des inventaires détaillés, nous sommes beaucoup plus renseignés sur le mobilier qu'abritaient les salles des gardes à partir du règne de Louis XIV.

Versailles

36 À Versailles, les inventaires successifs qui couvrent assez bien le XVIII^e siècle donnent un aperçu homogène du mobilier type d'une salle des gardes royales⁵³. Bancs ou banquettes, paravents et parfois portes battantes, lustres et accessoires pour la cheminée sont les plus souvent notés. Un mobilier purement usuel, donc, qui correspond somme toute assez bien aux usages que nous avons évoqués en première partie. À titre d'exemple, en 1740, la salle du roi du Petit Appartement contenait quatre bancs de bois, deux chenets assortis d'une tenaille et d'une pelle, deux grands chandeliers à quatre bobèches en bronze doré portant le chiffre du roi⁵⁴ et deux portières de tapisserie « de Mars ». Ces dernières étaient d'un modèle assez banal dessiné à l'origine par Le Brun pour Vaux-le-Vicomte en 1660 et

retissé plusieurs dizaines de fois jusqu'en 1724. Présentes dans de nombreuses pièces du château, elles n'avaient pas forcément de rapport direct par le sujet représenté avec la salle des gardes. Tout comme les paravents ou les portes battantes cités dans d'autres inventaires de la salle, ces éléments servaient avant tout à isoler les portes et à éviter les courants d'air. Le mobilier était parfois complété par des tables, des chaises ou de simples commodes comme à Versailles⁵⁵. La salle des gardes de la reine était meublée de façon similaire. Sobrement aménagée en 1740 de bancs, de chandeliers de bronze doré et d'un pare-feu, elle s'enrichit au cours du siècle de paravents et de banquettes de moquette à motifs floraux. On relève également dans l'inventaire de 1776 la présence de lits pour les femmes de chambre de la reine, soustraits au regard par des feuilles de paravents.

³⁷ Quant aux salles des gardes des autres membres de la famille royale, le mobilier présentait les mêmes caractéristiques. On retrouvait ainsi quelques bancs, paravents, banquettes et tabourets garnis de moquette ; un mobilier assez pauvre en somme, voire parfois usé, qui relevait plus de la commodité que du prestige.

Compiègne

³⁸ Le décor de la nouvelle salle des gardes de Compiègne terminée en 1785 était un peu plus original qu'à Versailles. C'est de plus l'un des rares cas (pour ne pas dire le seul que nous connaissons) où l'intégralité du mobilier fut commandé pour une salle des gardes en même temps que celle-ci était réalisée. Il comportait des paravents de treillis écru et des banquettes peintes « couleur bois » vernies, de style néo-classique. Les éléments les plus inédits de cet ensemble étaient les trois lustres suspendus, réalisés en 1785, qui répondaient de façon étonnante au reste du décor. Les branches de chacun d'entre eux étaient constituées de quatre canons en bois doré posés sur une tour de laquelle une fumée matérialisée en plomb s'élevait pour former les bobèches. Chaque canon était soutenu à son extrémité par une chaîne à l'antique, le tout suspendu par des cordons à glands de fil bleu⁵⁶. Ces étranges lustres ont malheureusement disparu mais ils constituaient sans nul doute une fantaisie décorative assez pittoresque qui outrepassait la simple adéquation entre l'iconographie et l'usage.

³⁹ Bien qu'étrangement aucun inventaire n'en fasse mention, on peut imaginer la présence de quelques râteliers pour poser les mousquets des gardes du corps. Ces installations devaient être assez simples, comme celles que l'on pouvait voir dans les arsenaux, c'est-à-dire des cadres de bois, indépendants ou accrochés aux murs, possédant des encoches pour maintenir les armes.

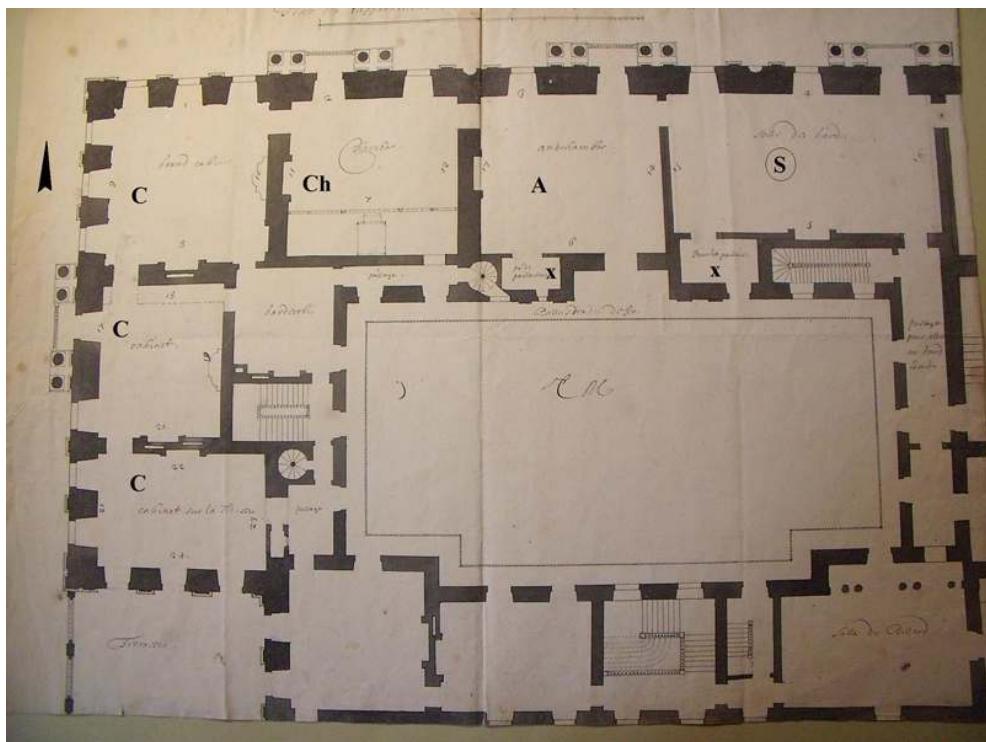
La nuit dans la salle des gardes

⁴⁰ Le matériel de couchage servant aux gardes la nuit, si l'on en croit les inventaires, n'était pas entreposé dans les salles pendant la journée ; on rencontre cependant deux exceptions : la première, nous l'avons déjà noté, concerne les lits des femmes de chambre de la reine Marie-Antoinette à Versailles et la seconde, la présence de dix lits de sangle chez le roi à Fontainebleau. Pour ce dernier cas, bien que leur usage ne soit pas précisé, nous ne pensons pas que les lits étaient destinés aux gardes du guet vu leur nombre insuffisant pour tous les gardes en service⁵⁷.

⁴¹ En effet, pour le guet de nuit, les garçons du clerc du guet installaient de simples paillasses qui étaient retirées au matin et apparemment remisées dans un autre endroit.

Une rare mention de l'espace de stockage des paillasses figure sur le plan d'une partie des appartements du Roi à Versailles, daté des environs de 1670 et provenant du fonds Le Brun du musée du Louvre. À côté de la salle des gardes du Grand Appartement, une petite pièce porte explicitement la mention « pour les paillasses », de même qu'une autre située le long de l'antichambre. La seule autre mention explicite d'un matériel de couchage pour les gardes du corps ne se trouve pas dans la salle des gardes, mais dans le salon de Vénus à Versailles. Derrière un paravent, quatre matelas leur sont réservés dans les inventaires de 1751 et de 1786, remplacés sur ce dernier inventaire par neuf lits de sangle dont un pour le brigadier⁵⁸. Il semble ainsi que quelques gardes du corps couchaient la nuit à l'extrémité des Grands Appartements. Il est intéressant ici de remarquer que bien que l'on n'hésite pas à entreposer des lits, des matelas et d'autres éléments de mobilier dans des pièces des Grands Appartements et même dans la galerie des Glaces (couchage pour les suisses), la salle des gardes n'en est pas pour autant encombrée, si ce n'est, exceptionnellement, pour l'usage d'autres personnels du château.

Fig. 11 : Charles Le Brun (atelier), *Plan du projet du grand appartement du Roi à Versailles vers 1670*, 43,3 × 57,8 cm. Paris, musée du Louvre, inv30286.



S = Salle des gardes ; A = Antichambre ; Ch = Chambre ; C = Cabinet ; GR = Garde-Robe ; x = Réduit pour les paillasses.

© Marina Viallon

Aménagements extraordinaires

42 Lors d'usages extraordinaires de la salle des gardes, celle-ci pouvait accueillir un mobilier ou des installations exceptionnelles. Les bals, ballets et festins qui y étaient organisés pouvaient donner lieu à des transformations radicales et audacieuses. Les installations les plus spectaculaires étaient celles conçues pour les ballets et nécessitant décors et machineries. Ce fut le cas lors des ballets des 12 et 18 février 1619, dansés par les

souverains dans la salle des gardes du roi au Louvre (Salle haute)⁵⁹. Les comptes des Menus-Plaisirs recensent ainsi les poulies, les cordages, la poudre d'or pour dorer les feuilles des arbres de bois et le palais des dieux, les fleurs pour les bouquets, l'« eau ardente » pour les feux d'artifice, ainsi que toutes les fournitures de base telles que planches, barres de fer, toile, colle, etc.⁶⁰ En l'absence de salle de spectacle permanente, c'étaient donc de véritables théâtres, éphémères mais extrêmement complexes, qui pouvaient prendre place dans la salle des gardes.

43 Héritière du grand hall médiéval, la « salle », première pièce publique du logis royal, servait à de nombreux usages avant que la réorganisation des appartements et les règlements de cour à partir d'Henri II n'amorcent progressivement l'appropriation de cet espace par les gardes du corps. En dehors d'usages pratiques, celle que l'on appelle désormais au XVII^e siècle la « salle des gardes » était avant tout une pièce de représentation publique du pouvoir militaire royal, absente dans les résidences ou les appartements à caractère plus intime. Dans les résidences royales, elle était réservée aux membres de la famille du souverain au sens restreint et sa possession fut un marqueur social important jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Cette importance sociale n'est pas toujours visible dans le décor et le mobilier de ces salles. En dehors de quelques exemples de grands décors, s'inscrivant dans des campagnes de travaux plus larges, ces pièces sont plutôt sobres et remplies d'un mobilier utilitaire. Cependant, lors d'événements exceptionnels, on n'hésitait pas à les transformer totalement pour permettre des installations grandioses allant de la salle de bal au parquet du parlement.

44 Cette apparente simplicité nous a fait oublier la place qu'occupait cette salle sous l'Ancien Régime, place que l'on ressent pourtant tout au long des témoignages et des règlements de l'époque. Elle était, à deux niveaux, un élément clé dans l'étiquette de la résidence royale. Tout d'abord pour les gardes du corps eux-mêmes qui (après le roi) y régnait en maîtres ; ensuite pour la Cour qui y reconnaissait une marque de prestige ainsi qu'un lieu régi par les règles de préséances. Étrangement, la chute de la monarchie entraîna avec elle celle de l'usage de cette salle. Bien que les gardes continuent à exister dans les régimes suivants, la salle des gardes est désormais absente de l'appartement des chefs d'État, y compris lors de la Restauration. Apparue tardivement dans l'histoire de la monarchie française, et l'on peut dire disparue avec la Révolution, la salle des gardes était peut-être trop étroitement liée au cérémonial des derniers rois pour pouvoir perdurer après leur chute.

Tableau récapitulatif de la garde du roi au XVII^e siècle.

Garde du dedans					
Gardes du corps					
<i>Archers de la garde</i>					
3 compagnies françaises					
1 compagnie écossaise 25 gardes de la manche <i>Archers du corps</i>		Cent-suisses	Gardes de la prévôté de l'Hôtel <i>Archers du grand prévôt</i>	Gardes de la Porte	
Gardes du dehors					

Gendarmes	Chevau-légers	Régiment des gardes françaises	Régiment des gardes suisses	Mousquetaires	Guards of the King
-----------	---------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------	--------------------------

Les termes en italique désignent leur éventuelle appellation au XVI^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

AULANIER Christiane, 1957, *Histoire du palais et du musée du Louvre, la salle des Caryatides, les salles des antiquités grecques*, Paris, Éditions des musées nationaux.

AULANIER Christiane, 1958, *Histoire du palais et du musée du Louvre, le pavillon du Roi, les appartements de la Reine*, Paris, Éditions des musées nationaux.

BARBIER Edmond-Jean-François, 1857-1866, *Journal ou Chroniques de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763)*, Paris, Charpentier, 8 vol.

BATIFFOL Louis, 1930, *Le Louvre sous Henri IV et Louis XIII : la vie de la cour de France au XVII^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy.

BESONGNE Nicolas, 1663, 1674 et 1683, *L'État de la France, contant tous les princes, ducs et pairs, & maréchaux de France, et autres officiers de la Couronne [...]*, Paris (2 vol. par année).

BROWN Elizabeth, 2002, « Refreshment of the Dead : "Post Mortem Meals", Anne de Bretagne, Jean Lemaire de Belges, and the Influence of Antiquity on Royal Ceremonial » in J. Balsamo (dir.), *Les funérailles à la Renaissance, actes du XII^e colloque international de la Société française d'étude du seizième siècle* (1999), Genève, Droz, p. 113-130.

CHATENET Monique, 2002, *La cour de France au XVI^e siècle : vie sociale et architecture*, Paris, Picard.

CHATENET Monique, 2010, « Henri III au Louvre, distribution et mobilier au logis du roi en 1585 », *Revue de l'art*, n° 169, p. 39-47.

COÜARD Émile, 1906, « L'intérieur et le mobilier du château de Versailles à la date de la journée des Dupes (1630) », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, p. 198-216.

DANGEAU Philippe de Courcillon de, 1854-1860, *Journal du marquis de Dangeau, avec les additions du duc de Saint-Simon*, éd. par E. Soulié, L. Dussieux, P. de Chennevières [et al.], Paris, Firmin Didot, 19 vol.

DANIEL Gabriel, 1721, *Histoire de la milice françoise [...]*, Paris, Saugrain & Prault, 2 vol.

DELAPLANCHE Jérôme, 2006, *Joseph Parrocel, 1646-1704 : la nostalgie de l'héroïsme*, Paris, Arthena.

FÉLIBIEN DES AVAUX Jean-François, 1703, *Description sommaire de Versailles ancienne et nouvelle*, Paris, Antoine Chrétien.

Gazette, Paris, Bureau d'adresse, années 1655, 1656, 1661, 1662, 1663, 1664, 1683, 1685, 1754 et 1778.

GIESEY Ralph, 1987, *Le roi ne meurt jamais : les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion.

GODEFROY Théodore et GODEFROY Denys, 1649, *Le cérémonial François*, Paris, Sébastien Cramoisy, 2 vol.

GUIFFREY Jules, 1885-1886, *Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV (1663-1715)*, publié sous les auspices de la Société d'encouragement pour la propagation des livres d'art, par Jules Guiffrey..., Paris, au siège de la Société, 2 vol.

HUARD Georges, 1936, « Les ballets de “Tancrède” et de “Psyché” dans la grande salle du Louvre en 1619 », extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*.

LUYNES Charles-Philippe d'Albert de, 1860-1865, *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes par Louis Dussieux et Eudore Soulié, Paris, Firmin Didot, 17 vol.

MALHERBE François de, 1862-1869, *Œuvres*, recueillies et annotées par M. L. Lalanne, Paris, Hachette, 5 vol.

MARAL Alexandre, 1997, « Les premières chapelles du château de Versailles », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, p. 169-200.

Recueil et livre d'ordre du major des gardes du Corps du Roy (1715-1763), 1894, publié dans *Carnet de la Sabretache*, vol. 2, Paris, La Sabretache, p. 219-224, 349-365, 548-557.

SAINT-SIMON Louis de Rouvroy de, 1856-1858, *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la Régence*, collationnés sur le ms. original par M. Chéruel et précédés d'une notice biographique par M. Sainte-Beuve, Paris, L. Hachette, 20 vol.

TRABOUILLET Louis, 1702, *L'État de la France, contant tous les princes, Ducs et Pairs, & Maréchaux de France [...]*, Paris, Charles Osmont.

VALLAUD Pierre (dir.), 2006, *Louis XVI et Marie-Antoinette à Compiègne*, cat. exp. (Musées et domaines nationaux de Compiègne, 25 octobre 2006-29 janvier 2007), Paris / Compiègne, Réunion des musées nationaux / château de Compiègne.

NOTES

1. Le principe d'une organisation d'un appartement d'honneur en *anticamera*, *camera*, *retrocamera* est italien ; il apparaît pour la première fois en France sous la plume de l'architecte Sebastiano Serlio à propos de ses réalisations sur le sol français, voir Chatenet 2002, p. 172.
2. Ou « garde du dedans du Louvre ». Le « Louvre » désigne, par analogie avec la résidence historique des rois de France, le logis du roi où qu'il se trouve. C'est ce Louvre qui était fermé à clé tous les soirs par les gardes. À Versailles, par exemple, il désigne la partie du château située après la Grille royale.
3. Chatenet 2002, p. 251.
4. Daniel 1721, vol. 2, p. 139.
5. Louis XIV, *Mémoires des choses que je veux être observées dorénavant par les Officiers et Gardes de mon corps*, 1666, cité dans Daniel 1721, vol. 2, p. 153.
6. « Règlement du 1^{er} janvier 1585 », Bibliothèque nationale de France, ms. nouv. acq. fr. 7225, f° 172.

7. Par exemple celui de 1576, Bibliothèque nationale de France, Ms. nouv. acq. fr. 7225, f° 281. Il est en fait surtout question de la place des archers du grand prévôt ; ce règlement leur est donc peut-être plus spécialement destiné.

8. Besongne 1663, Trabouillet 1702.

9. *Carnet de la Sabretache* 1894, vol. 2, p. 359.

10. Besongne 1663, p. 147.

11. *Ibid.* p. 140.

12. Les suisses de l'intendant (gouverneur) de Versailles étaient chargés de la surveillance du château et du domaine (donc attachés à ce lieu), contrairement aux cent-suisses qui protégeaient les passages empruntés par la personne royale qu'ils servaient (roi et certains membres de sa famille). Les suisses du domaine obéissaient à l'intendant, les cent-suisses au roi par l'intermédiaire de leur capitaine.

13. Notamment celui du 1^{er} janvier 1585, le *Règlement (du roi concernant le service de sa chambre et de sa garde-robe)* ; Chatenet 2010, p. 39.

14. La nef était depuis le Moyen Âge une pièce d'orfèvrerie sur pied en forme de coque de bateau qui contenait, entre des coussins parfumés, des serviettes humides pour le roi.

15. Godefroy 1649, vol. 2, p. 171.

16. Les cent gentilshommes de la garde (ou « becs-de-corbin ») étaient depuis 1474 la garde rapprochée d'élite du roi, considérée comme la plus noble. Du côté de la Ligue pendant les guerres de Religion, ils tombèrent en disgrâce sous Henri IV et furent supprimés en 1629. Louis XIV les rétablit de façon honorifique en 1649. Les gardes du corps récupérèrent toutes leurs attributions.

17. *Carnet de la Sabretache* 1894, vol. 2, p. 349.

18. Le nombre varie selon les périodes, selon que Judas est compté ou non.

19. Aulanier 1957, p. 37.

20. *Gazette* 1661, p. 360. Depuis que la reine Marie-Thérèse s'était installée au premier étage, l'appartement de la reine mère était au rez-de-chaussée, et sa salle des gardes correspondait à la salle des Suisses, donc la Salle basse.

21. Dans la *Gazette* de 1662 (p. 547), il est juste précisé « dans son appartement » ; les appartements de la Reine ne disposant pas de salle des gardes, on ignore de quelle pièce il s'agit.

22. Barbier 1857-1866, vol. 2, p. 343.

23. Par exemple le *Lit de justice tenu au parlement à la majorité de Louis XV* (22 février 1723) de Nicolas Lancret (1723, Paris, musée du Louvre, RF 1949 32 ; voir la notice Joconde).

24. Le « parquet » était l'espace délimité où se trouvaient les participants à la séance, c'est-à-dire le « lit » proprement dit (en fait un dais) situé dans un angle, les bancs des parlementaires et ceux des pairs du royaume.

25. *Le Retable du parlement de Paris*, peint au milieu du XV^e siècle et représentant la Crucifixion, ornait la Grand-Chambre du parlement à Paris ; il est aujourd'hui conservé au musée du Louvre (RF 2065, voir la notice Joconde).

26. Bibliothèque nationale de France, Estampes et photographie, d'après Quesnel, collection Hennin, V^a 218^e.

27. Malherbe 1862-1869, p. 181.

28. Le repas servi au défunt est par exemple une invention de la Renaissance, Brown 2002, p. 113.

29. Giese 1987, p. 265.

30. Monsieur bénéficia au début du Versailles de Louis XIV d'un appartement au rez-de-chaussée dans l'aile sud, qui deviendra ensuite les appartements de Monseigneur.

31. Dangeau 1860, vol. 8, p. 127-128.

32. Certains meubles se retrouvent d'ailleurs dans les deux inventaires au même endroit ; voir les inventaires de Versailles de 1776 et 1786, AN O¹ 3457 et AN O¹ 3470.

33. AN O¹ 3397, distribution des meubles de Fontainebleau de 1786.

34. Par le duc d'Orléans et par souci d'égalité de rang avec la duchesse de Berry qui voulut avoir un capitaine et une compagnie, alors que jamais fille de France n'en avait jamais eu. Saint-Simon 1858, vol. 13, chap. XII.

35. AN O¹ 3387 et AN O¹ 3390, inventaires du château de Compiègne de 1787 et 1791.

36. AN O¹ 3380.

37. Nous rappelons que le couchage des gardes du guet est rangé au matin, et de plus c'est un couchage plutôt léger (paillasse) pour être facilement déplacé.

38. Nous y trouvons entre autres « une table de trictrac », « un billard » et « une table de try », AN O¹ 3379.

39. Coüard 1906, p. 210.

40. Maral 1997, p. 175.

41. Luynes 1860, vol. 1, p. 228. Voir la note du duc de Luynes concernant cette salle.

42. Félibien des Avaux 1703, p. 131.

43. Cinq en tout, jamais vraiment achevés ; ils seront finalement supprimés lors des restaurations d'Eugène Millet à la fin du XIX^e siècle.

44. Aulanier 1958, p. 32.

45. Maral 1997, p. 181.

46. AN O¹ 3453, inventaire du château de Versailles en 1740.

47. S'il n'a pas été modifié, c'est peut-être tout ce qui reste de l'ancienne salle des gardes dans le décor Louis-Philippe actuel.

48. Delaplanche 2006, p. 25.

49. Payée à l'artiste le 15 avril 1685 ; *ibid.*, p. 191.

50. Les gardes en service étaient les seuls à porter constamment un uniforme à la cour ; ils étaient donc très repérables. Cet uniforme, ainsi que la bandoulière qui l'accompagne, constituaient un marqueur fort de leur identité.

51. Vallaud 2006, p. 63. La peinture actuelle, réalisée dans les années 1960, décline les blancs du gris au jaune léger.

52. Chatenet 2002, p. 146.

53. L'utilisation ordinaire de la salle des gardes entre les règnes de Louis XIV et Louis XVI n'ayant guère évolué, on peut penser que le type de mobilier n'a guère changé aussi.

54. Un modèle que l'on retrouve aussi dans d'autres pièces, voir Guiffrey 1885, vol. 2, p. 122.

55. Voir inventaires de Versailles 1776 et 1786, AN O¹ 3457 et AN O¹ 3470.

56. AN O¹ 3635.

57. Nous rappelons que les cent-suisses du guet sont déjà douze, et il faut compter environ au minimum une vingtaine de gardes du corps pour le roi.

58. AN O¹ 3454 et O¹ 3469.

59. *L'Adventure de Tancrède en la forêt enchantée* dansée par le roi le 12 et *Psyché* dansé par la reine le 18.

60. Huard 1936, p. 7-8.

RÉSUMÉS

La salle des gardes, ou tout simplement la « salle » comme on l'appelait jusqu'au début du XVII^e siècle, était la première pièce de l'appartement royal. D'abord salle commune aux usages très

variés, elle devint peu à peu l'exclusivité des gardes du corps du roi qui y passaient l'essentiel de leur service lorsque le roi était dans son logis, de jour comme de nuit. Cependant, de par ses vastes dimensions et son rôle symbolique, elle fut parfois utilisée pour des événements exceptionnels de la vie monarchique. Les salles des gardes des souverains étaient étroitement liées à l'étiquette et, pour les autres membres de la Cour, la possession de l'une d'entre elles dans la résidence royale était un privilège et un marqueur social. Néanmoins, la salle des gardes possédait en général un décor plus modeste et un mobilier simple et usuel par rapport aux autres pièces de l'appartement, contrastant totalement avec le rôle symbolique fort que cette pièce et ses gardes représentèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

The guards' room, or just the 'hall' (la salle) as it was called until the early 17th century, was the first room in the royal apartment. At the beginning it was a common hall with varied uses, but then it became progressively the exclusive domain of the king's body guards on duty, day and night when the sovereign was in. However, with its huge dimensions and its symbolical aspect, it has also been used for some exceptional monarchic events. Royal guards' rooms were strongly related to the social hierarchy and their possession by other members of the Court in the royal residence was a privilege and a social indicator. However we can observe in general that the guards' room was more modestly decorated compared with the other rooms in the apartment. Moreover its furniture was simple and common, contrasting completely with the strong symbolic role this room and its guards represented until the end of the ancient regime.

INDEX

Mots-clés : gardes, cent-suisses, capitaine, Maison militaire du roi, Louvre, guet, mobilier, cérémonial, ambassade, décor, funérailles, jeudi saint, salle des gardes, salon de Mars, Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI

Keywords : guards, captain, military royal household, furniture, Saint-Germain-en-Laye, delegation, lit de justice, ballet, funeral, Holy Thursday, guards' room, antichambre du Grand Couvert, Salon of Mars, Henry II, Henry III, Henry IV, Louis XIII, Compiègne, Versailles

AUTEUR

MARINA VIALLON

Spécialisée en patrimoine militaire, elle est titulaire d'une licence, d'un master I en muséologie à l'école du Louvre et d'un master en études médiévales de l'université de Leeds (Royaume-Uni).

Elle prépare actuellement le concours de conservateur du patrimoine (2012-2013). Specializing in military heritage, she obtained her first degree, a Master in Museum Studies at the École du Louvre and a Master's degree in Medieval Studies at the University of Leeds (UK). She is currently preparing the competitive entrance exams for the Institut National du Patrimoine to become a museum curator (2012-2013). marina.viallon@yahoo.fr